

plé, quintuplé. Sommes-nous donc trop riches? Faut-il nous ruiner à toujours, par le remède même qu'on voudroit apporter à nos maux?

Où trouvera-t-on assez de numéraire pour acquérir les biens des ecclésiastiques de nos provinces? On en conçoit la difficulté. On croit y répondre, en disant qu'on recevra pour comptant les créances des créanciers de l'état.

A Dieu ne plaise que nous nous permettions de rechercher si ces créances sont assez privilégiées, pour que, pour y satisfaire tout-à-coup, on sacrifie, dans tout le royaume, une classe entière de citoyens, & toute la fortune, toute la ressource de nos provinces! Ces créanciers de l'état sont, pour la plupart, des fermiers-généraux qui l'ont ruiné, des gens qui ont prêté au plus gros intérêt, des entrepreneurs qui ont gagné cent pour cent, aux dépens du pauvre qu'ils ont vexé; ce sont, pour la plupart, des gens qui, perdant même leur créance actuelle, se trouveroient encore avoir, des dépouilles de l'état, une fortune scandaleuse. De pareils créanciers, méritent-ils donc qu'on les mette à la place du clergé, & le clergé à leur place?

Mais, supposons tous créanciers à plaindre, tous créanciers légitimes, qui sont-ils pour la plupart? Ce sont des Genevois, des Génois, des Hollandois. Ce seront donc ces Genevois, ces Génois, ces Hollandois, qui seront admis à donner pour comptant leurs créances, & qui, par l'énormité de leur dû, auront, en quelque maniere, le choix des biens.

Sur quels biens tombera le choix des Hollandois? Sur des biens de nos provinces plus voisines de la Hollande, & avec lesquelles ils aimeront d'avoir des relations. Ce sera donc en Hollande que passeront les principaux, les